

Etablissement : BUDGET ASSAINISSEMENT	Décision Modificative	Département : HAUTE-VIENNE
Budget : MAIRIE ST LAURENT / GORRE	Année 2023	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
	Page n° 60	Date de Séance : 20/09/2023

Augmentation de crédit
N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION n° 4.
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	19
PRESENTS	16
dont VOTANTS	18

L'an deux mil vingt trois , le vingt septembre, le Conseil Municipal de St-LAURENT-sur-GORRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pierre VARACHAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13/09/2023

Etaient PRESENTS : MM. VARACHAUD ; SOURY ; GROLEAU ; NENERT ; LATHIERE ; COTTIN ; MARIE ; GARREAU ; PATAUD ; DUNAUD Mmes CHABOT ; CARDOSO ; CANELLAS ; PINTO ; BOYER ; DUDOUET

Etaient ABSENTS : Mme ROULAUD,

Excusés : M. BASSOT procuration à M. VARACHAUD ; Mme CARDINAL procuration à Mme CARDOSO

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit *à l'unanimité*

Objet de la DM : **crédits insuffisants art 623**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Publicité, publicat°, relations publique	623	1 500,00	70611	1 500,00
Redevance d'assainissement collectif				
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		1 500,00		1 500,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 22/09/2023 et de la publication en date du 22/09/2023.

A la Mairie, le 20/09/2023
Pour extrait conforme,
Le Maire

